

**COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 FEVRIER 2016**

**Date de convocation des conseillers : 18 février 2016**

**La séance est ouverte à 20H30**

**Membres du Conseil absents excusés** : MM. JUGUET, JOURDAN, PASQUETTE, JOUQUAND, FORTIN

**Secrétaire de séance** : M.VACHER

**Le Conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2016 puis passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.**

**MO VESTIAIRES-CLUB HOUSE : VALIDATION APD (Avant-Projet Définitif)**

Monsieur le Maire rappelle qu'au vu de l'article 4 du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet LIOUVILLE JAN ET ASSOCIES, le forfait définitif de rémunération est calculé sur le montant estimatif du coût des travaux en phase APD.

L'enveloppe financière affectée aux travaux passant de 275 000 € au moment de la signature de l'acte d'engagement à 329 400 € HT en phase APD (validé par le conseil le 13.10.2015), il convient de signer un avenant au contrat pour valider le forfait définitif de rémunération qui s'élève à 23 058 HT, soit 27 669.60 TTC.

Le Conseil accepte l'avenant présenté.

**MARCHE AMNAGEMENT DU BOURG : AVENANT N°1 LOT 1 « DEMOLITIONS-VOIRIE »ETS EIFFAGE TP**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en raison de travaux supplémentaires demandés à l'entreprise EIFFAGE TP un avenant au Lot 1 « Démolitions-Voirie » d'un montant de **7 252.20 € HT**, soit **8 702.64 € TTC** est proposé.

Le montant initial au lot n°1 du marché était de 193 286.50 € HT.

Avec l'avenant n°1, le nouveau montant serait ainsi de **200 538.70 € HT**, soit **240 646.44 € TTC**.

Marché de base	193 286.50 € HT
Avenant n° 1	7 252.20 € HT
Nouveau montant du marché	<b>200 538.70 € HT</b>

Les travaux consistent en la réfection d'enrobé sur le parking près du restaurant et à la modification de l'emplacement du futur arrêt de bus ainsi qu'à la fourniture et à la pose de deux potelets.

Le Conseil valide les travaux supplémentaires et l'avenant correspondant.

**TRAVAUX ENTRETIEN VOIRIE 2016 : CHOIX DES ENTREPRISES**

Suite à la consultation lancée pour les travaux de voirie 2016, le conseil municipal retient :

- Pour les travaux de fauchage des accotements et débroussaillage : l'entreprise JARDIN de Parigné (35) pour un montant HT de 6 850.60 € (8 232 € TTC)
- Pour le curage des fossés et transport de terre : l'entreprise GSC de Combourtillé (35) pour un montant HT de 2 135 € (2 562 € TTC).

## DEVIS PARE-BALLONS

Madame Laurence FAUGRET, adjointe, présente les propositions reçues de 3 entreprises.  
Après étude, le conseil retient l'entreprise GAMMA SPORT de Plélan le Grand (35) pour l'installation d'un pare-ballons sur le terrain de football pour un montant HT de 16 464.05 € (19 756.86 € TTC).

## BUDGETS ANNEXES : VOTE DU CA 2015 ET DU BUDGET 2016

Le conseil municipal vote les comptes administratifs des budgets annexes de la commune. Les résultats présentés sont les suivants :

### • ASSAINISSEMENT :

- \* Excédent de Fonctionnement : 21 430.38 € répartis comme ci-après  
002 : Excédent de Fonctionnement Reporté : 21 430.38 €  
1068 : Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 0.00 €
- \* Excédent d'Investissement : 48 928.99 € affectés en totalité à l'article  
001 : Excédent d'Investissement Reporté

En 2015, les mouvements principaux de ce budget sont le paiement des honoraires de la MAGE pour l'assistance technique de la station d'épuration et la perception de la redevance d'assainissement de la SAUR (selon contrat d'affermage). A cela s'ajoutent les amortissements des réseaux divers réalisés.

### • CABINET DE SOINS

- \* Excédent de Fonctionnement : 1 658.12 €
- \* Déficit d'Investissement : 5 216.55 €

Les excédents proviennent de la perception des loyers du cabinet de soins qui, chaque année, réduisent le déficit d'investissement. Pour 2015, l'excédent a diminué en raison d'une perception moindre des loyers (3 mois de loyers uniquement). La fin d'activité professionnelle de l'infirmière a été actée pour le cabinet au 31.03.2015.

Ces résultats correspondent au Compte de Gestion dressé par le Receveur.

## ➤ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2016 : VOTE BUDGET PRIMITIF

### • ASSAINISSEMENT :

Le budget est voté en fonctionnement à hauteur de **33 304.38 €** et en investissement à hauteur de **56 033.99 €**.

## ➤ BUDGET ANNEXE CABINET DE SOINS – CLOTURE ET INTEGRATION DU BILAN AU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le cabinet de soins n'est plus loué depuis fin mars 2015 en raison du départ à la retraite de Mme LAURENT, infirmière.

Le Cabinet n'a plus vocation à être utilisé puisque désormais les professionnels de santé occupent le Pôle santé construit sur la commune par le SIVOM Billé-Comboutillé-Parcé.

Monsieur le Maire propose donc la clôture du budget annexe cabinet de soins et l'intégration de son bilan de clôture au budget communal.

Il présente le tableau de transfert au 31/12/2015 :

### Section d'Investissement

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>		<i>Résultat de clôture 2015</i>
2138	52479,58	1068	30906,03	
		1323	13657,00	
		13251	2700,00	
TOTAL	52479,58	TOTAL	47263,03	<b>- 5216,55</b>

## Section de fonctionnement

<i>Résultat de clôture 2014</i>	<i>Affectation du résultat</i>	<i>Résultat 2015</i>	<i>Résultat de clôture 2015</i>
4830,99	4000,00	827,13	+ 1658,12

Le Conseil Municipal décide de procéder à la clôture du budget annexe Cabinet de soins et précise que lors de la confection du budget communal 2016, les reprises de résultat 2015 seront corrigées en cumulant les résultats du budget principal et du budget annexe cabinet de soins.

### Questions diverses

Futur projet d'agrandissement de la supérette : Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la volonté de M. AUDROUING de bénéficier d'une surface de vente plus importante au sein de la supérette, bâtiment qui appartient à la commune, afin de proposer à la vente des produits de type saladerie.

Actuellement, l'Épicerie comporte une surface de 96 m<sup>2</sup> pour la boutique et 45 m<sup>2</sup> de réserve. Le projet consisterait en la reprise de la partie cabinet de soins (52m<sup>2</sup>) et la construction supplémentaire de 22m<sup>2</sup> pour constituer une surface totale de la supérette de 215 m<sup>2</sup> environ. Monsieur le Maire précise également qu'il conviendra de procéder à la remise aux normes de l'électricité et du chauffage ainsi que de la mise en accessibilité du bâtiment conformément à la loi.

Un maître d'œuvre devrait être choisi pour le projet courant juin-septembre 2016.

Tour de France 2016 : Monsieur le Maire rappelle le passage du Tour de France sur la Commune le 4 juillet 2016 . Il se félicite de la mobilisation des associations et commerçants de la commune pour faire de cet événement un moment agréable et festif pour les Billéens.

*La séance est levée à 23h30*

**Prochain conseil : le jeudi 31 mars 2016 à 20h30**